

Service environnement

Pôle nature

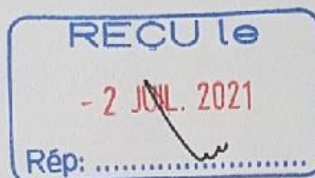
Unité forêt

Affaire suivie par : Marc RETTIEN

Tél. : 04 75 66 70 91

marc.rettien@ardeche.gouv.fr

Privas, le 21 JUIN 2021



Madame, Monsieur le Maire,

En 2020, le département a connu plusieurs incendies de forêts et d'espaces naturels qui ont encore une fois mis en évidence l'intérêt d'appliquer avec la plus grande attention les obligations légales de débroussaillage, mesures prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention des incendies de forêts.

En effet, certains feux situés à proximité des interfaces d'habitat et de forêt ont nécessité la mise en protection voire l'évacuation de ces secteurs par les services d'incendies et de secours compliquant ainsi leur engagement sur la lutte contre ces feux.

Malgré des conditions météorologiques difficiles, l'efficacité des services de lutte a permis d'éviter des dommages humains et matériels.

Dans le cadre des politiques d'adaptation aux changements climatiques, la prévention reste un enjeu majeur pour réduire le risque croissant d'incendies de forêt.

La priorité doit être donnée aux approches participatives pour la prévention des incendies en rappelant aux administrés et acteurs locaux leur responsabilité dans ce domaine.

En votre qualité de maire, vous avez en charge le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage sur le territoire de votre commune.

À nouveau, je vous invite à mettre en œuvre les actions d'information et de contrôle nécessaires afin que vos administrés procèdent, dans les meilleurs délais, au débroussaillage obligatoire qui leur incombe.

À cet effet, vous trouverez joint à la présente quelques exemplaires de l'édition 2021 du **guide de débroussaillage obligatoire en Ardèche** que vous pourrez utiliser comme base de communication et d'information.

Ce document est également consultable et téléchargeable sur le site des services de l'État :

<http://www.ardeche.gouv.fr/la-reglementation-en-matiere-d-emploi-du-feu-de-a1841.html>

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement et conseil.

Le préfet,
Thierry DEVIMEUX